



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 22 juin 2026 Délibération n° 2026-21

Objet de la délibération : Composition du Comité de pilotage du Contrat Local de Santé 2025-2029

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 46 titulaires (et 46 suppléants)

Nombre de membres présents : 34 présents dont 32 votants

Date de convocation : 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Annie DUPUIS, Mathieu CHARTIER (Montbardois) ;
Raphaël VEJUX, Marc CHEVILLON, Patrick KIMBERG, Jean-François Michel, Philippe CHATILLON, Michel ROIGNOT, Paul ROBINAT, Yves GOBERT, Stéphane MERMET (Ouche et Montagne) ;
Patrick MOLINOZ, Florence DELARUE, Sylvain COURAULT, Marie-Christine LENOIR, Guy MONIN, Isabelle MARMORAT (Pays d'Alésia et de la Seine) ;
Quentin GUENOT, Marie Andrée COQUILLE (Pays d'Arnay-Liernais) ;
Hervé LOUIS, Eric LIENIEWSKA-CHOQUET, Valéry LOISIER, Nabila NICOLLE, Virginie LEPRINCE-POISSON, Murielle JOUSSET (Saulieu-Morvan) ;
Véronique ILLIG, Bertrand GUILLOT-MARCHAL, Sylviane BAULOT, Catherine SADON, Virginie TARDIT, Béatrice PINGUET, Jean-Michel PÉTRÉAU (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Didier KOCH, Alain BECARD, Aurélio RIBEIRO, Eric SIMON (Montbardois) ;
Jean-Marc MARCHAL (ouche-et-Montagne) ; Jean-Marc RIGAUD, Yvon FIORUCCI (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Benjamin LEROUX, Jean-Benoît SIGROS, Pierre POILLON, Marie Andrée COQUILLE, Patrice DORMENIL (Pays d'Arnay-Liernais) ; Cyril BRULÉ, Frédéric DRAPPIER, Didier PASQUET (Saulieu-Morvan) ; Martine EAP-DUPIN, Noëlle BÉNO, Patricia NORE RENOT, Véronique LAMAS, Pascal NICOLLE (Terres d'Auxois).

Le comité syndical du PETR, à l'occasion de sa session du 20 décembre 2024, a approuvé le Contrat Local de Santé (CLS) 2025-2029 rédigé en concertation avec l'Agence Régionale de Santé, les structures médicales et sociales et plus largement l'ensemble des acteurs du domaine sanitaire et social du territoire et de Côte-d'or. Il fait suite à un premier contrat signé en 2017. En appui de son contrat socle, 16 fiches actions ont été rédigées autour de 3 axes stratégiques : la démographie médicale, la prévention, la santé mentale.

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le CLS permet de structurer la politique de santé en Auxois Morvan en développant des actions innovantes, en finançant des projets, en renforçant le lien ville-hôpital et les partenariats entre les structures sanitaires, sociales et médico-sociales. Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec l'ARS, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations des 6 EPCI.

Afin de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CLS et de définir la programmation annuelle des actions, il convient de désigner les membres élus du Comité de Pilotage (Copil) qui se réunira 1 fois par an. Le Copil est composé des signataires institutionnels du CLS. Afin d'assurer une parfaite représentativité, il est proposé d'y ajouter a minima 2 représentants élus par Communauté de communes du PETR.

Il est proposé aux présidents des communautés de communes de faire un appel à candidatures auprès des élus de leur territoire et de transmettre les coordonnées des élus qui seraient intéressés pour participer.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 32
Contre :
Abstentions :

- 1) Sollicite les présidents des communautés de communes pour lancer un appel à manifestation auprès de leurs élus pour compléter ce comité de pilotage.

Pour extrait certifié conforme,

M. Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Équilibre Territorial Rural
du Pays Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Madame la Préfète de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfète de la Côte-d'Or,